Procedure file

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2680(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Précision des conditions dans lesquelles une personne est réputée indépendante à la fois de l?autorité de résolution et de la contrepartie centrale, la méthode à utiliser pour évaluer la valeur de l?actif et du passif de la contrepartie centrale, la séparation des valorisations, la méthode à utiliser pour calculer le coussin pour pertes supplémentaires à intégrer dans les valorisations provisoires, et la méthode à utiliser pour effectuer la valorisation aux fins de l?application du principe selon lequel aucun créancier ne peut être plus mal traité qu?en cas de liquidation

Complétant 2016/0365(COD)

Sujet
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
2.50.10 Surveillance financière

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

03/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)02782	
03/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2680(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/11920

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2023)02782	03/05/2023	EC	